

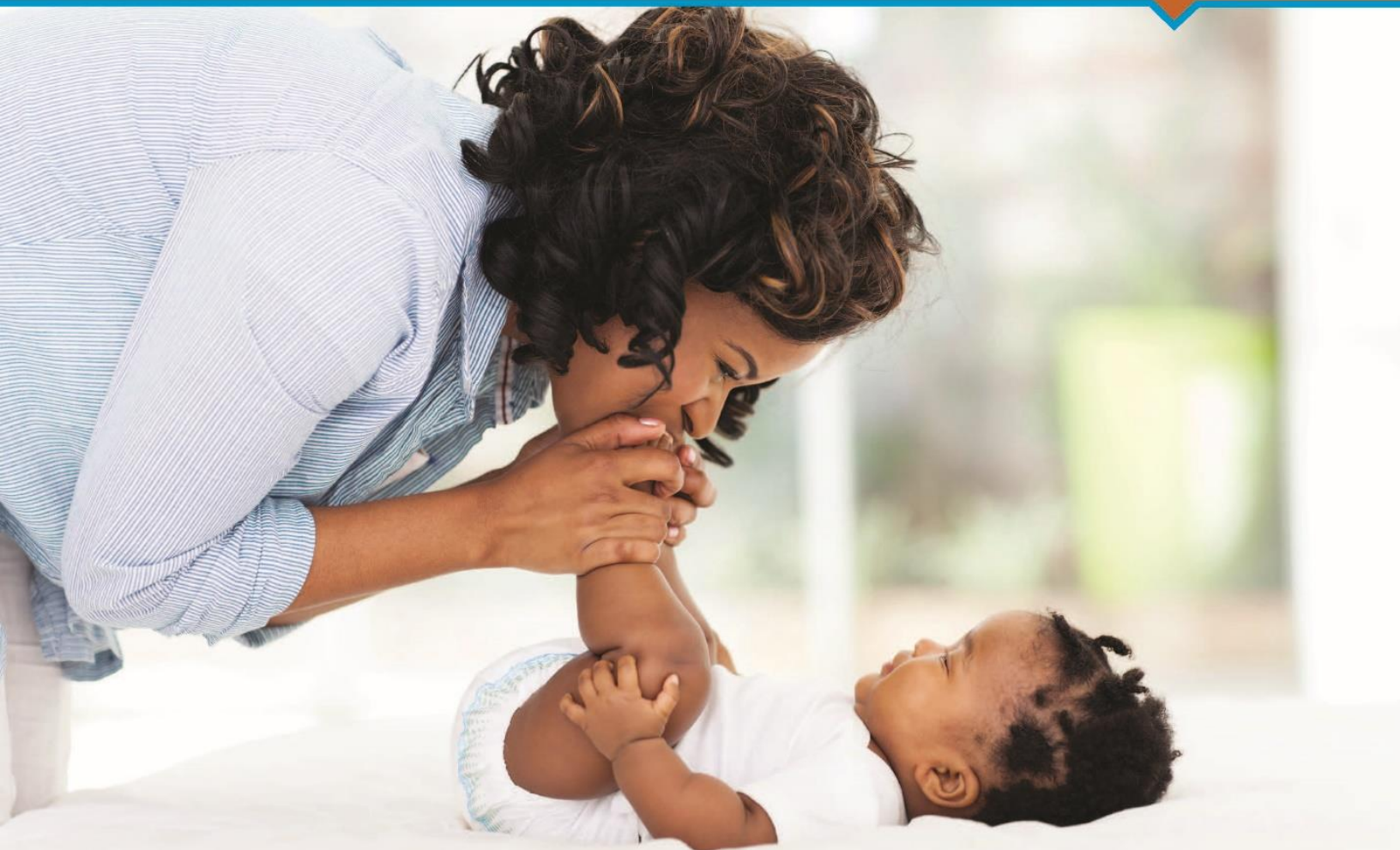
**Trousse 1.1 (automne 2018)**

La trousse 2.0 sera disponible à partir de l'été 2019.

# Module 3

## Les principes transversaux

L'orthophonie communautaire et le continuum de services concerté





# La structure de ce module

## INTRODUCTION

5

## 1. LA MOBILISATION

Approche générale

7

Les recommandations à suivre pour la mobilisation

- a) des partenaires du territoire ayant un rôle ou une influence sur le développement du langage des enfants âgés de 0 à 5 ans 8
- b) des parents 9

## 2. LES PRINCIPES D'UNIVERSALISME PROPORTIONNÉ

Approche générale

11

Les recommandations à suivre pour l'intégration des principes d'universalisme proportionné pour :

- a) favoriser et encourager la participation des familles issues de milieux défavorisés ou en contexte de vulnérabilité; 12
- b) favoriser l'accès des familles en milieu rural ou isolé; 13
- c) favoriser et encourager la participation des familles qui n'ont pas le français comme langue maternelle 14



## Introduction

Les principes transversaux traduisent la philosophie du continuum de services concerté en orthophonie communautaire. Il s'agit de principes de base essentiels à intégrer aux réflexions et à la mise en œuvre par les partenaires du continuum. Ils doivent s'appliquer aux quatre types d'intervention, et ce, afin de respecter la vision et l'objectif de mobilisation.

Le GTM-ODL a déterminé deux grands principes transversaux qui s'appliquent aux quatre types d'intervention du continuum de services concerté en orthophonie communautaire :

### 1. La mobilisation

a. Mobiliser tous les partenaires du territoire ayant un rôle ou une influence sur le développement du langage des enfants âgés de 0 à 5 ans.

b. Mobiliser les parents.

### 2. L'intégration des principes d'universalisme proportionné

a. Favoriser et encourager la participation des familles issues de milieux défavorisés ou en contexte de vulnérabilité.

b. Favoriser l'accès des familles en milieu rural ou isolé.

a. Favoriser et encourager la participation des familles qui n'ont pas le français comme langue maternelle.



# 1. La mobilisation

---

## INTRODUCTION

Le principe de la mobilisation fait référence à l'importance de mobiliser les partenaires ayant un rôle ou une influence sur le développement des enfants âgés de 0 à 5 ans ainsi que les parents. La mobilisation inclut un volet concernant la communication et la diffusion de l'information. En effet, le partage de l'information est au cœur du continuum de services afin d'orienter adéquatement les enfants et leurs parents vers le bon développement de la communication et du langage. De plus, cette diffusion d'information devrait être adaptée aux milieux ruraux et urbains. Elle devrait donc être faite de façon universelle et rejoindre la majorité des familles avec de jeunes enfants d'âge préscolaire.

---

## APPROCHE DÉTAILS

Les membres des comités du GTM-ODL ont répertorié les pratiques efficaces de leur territoire respectif. Ils ont émis des recommandations relativement à la mobilisation des parents et des partenaires ayant un rôle ou une influence sur le développement du langage des enfants d'un territoire lorsqu'il est question du développement de la communication et du langage, et de la prévention dans ce domaine.

Pour la mise en œuvre du continuum de services concerté en orthophonie communautaire, nous recommandons les pratiques suivantes (voir ci-dessous).

---



Section 1.2.1. *La mobilisation des partenaires et des parents* du *Concept d'orthophonie communautaire : cadre théorique et pratique* (module 5).

## Références

---

### 1a. La mobilisation des partenaires

Afin d'encourager la mobilisation des partenaires du territoire ayant un rôle ou une influence sur le développement du langage des enfants âgés de 0 à 5 ans, **nous recommandons** de :

**1.**

**Circonscrire le territoire** d'intervention où se déploiera le continuum de services concerté en orthophonie communautaire afin d'établir une vision commune et partagée sur la nécessité et l'utilité d'un continuum concerté en orthophonie communautaire.

**2.**

**À partir du territoire d'intervention :**

- cibler les établissements et les organisations qui auront un rôle à jouer dans le déploiement d'un continuum de services concerté en orthophonie communautaire;
- définir leurs rôles, leurs responsabilités et la nature de leur engagement;
- s'assurer de la collaboration des gestionnaires du réseau de la santé et de chaque organisation participante par l'identification de la nature de leur collaboration, ainsi que celle des membres de leur équipe et la formalisation de chacun des partenariats.

**3.**

**Déterminer la nature des mobilisations** existantes de partenaires et des comités professionnels (tables de concertation, comités en rapport avec le projet, etc.) afin de s'assurer de la représentativité de tous les établissements et de toutes les organisations ayant un rôle potentiel dans le déploiement du continuum de services concerté en orthophonie communautaire.

Afin de tirer profit des mobilisations et des comités existants :

- **établir qui assurera le leadership et la coordination** du continuum de services concerté en orthophonie communautaire (définition de la gouvernance).

**4.**

**Choisir**, pour chacun des comités de mobilisation, la ou les personnes qui occuperont la **fonction de liaison** (organisatrices communautaires, gestionnaires, représentantes d'organismes partenaires, etc.) afin de maintenir la vision et la mise en action autour du continuum de services concerté en orthophonie communautaire.

**5.**

Mettre en place un **plan de communication** qui inclut un mécanisme de diffusion et de promotion des activités, du matériel et des ressources du continuum :

- s'assurer d'avoir un espace permettant de centraliser la liste des activités du continuum de services concertés mises en place par les partenaires concertés et en faciliter la diffusion;
- s'assurer que tous les acteurs du territoire font la promotion dans leur milieu.



### 1b. La mobilisation des parents

Afin d'encourager la mobilisation des parents d'enfants âgés de 0 à 5 ans, **nous recommandons** de :

1.

Favoriser une approche appréciative et participative afin de souligner aux parents leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant et de les mettre au centre de toutes les actions qui touchent leur enfant (pour plus de détails, voir la section 3.2. *L'enseignement de techniques de stimulation du langage* du *Concept d'orthophonie communautaire : cadre théorique et pratique* (module 5).

2.

Prévoir différentes plages horaires des activités du continuum de services concerté en orthophonie communautaire afin de répondre aux besoins des familles (jours, soirs et fins de semaine) et s'assurer un mécanisme de diffusion qui permettra à tous les parents de recevoir l'information pour les activités de promotion.

3.

- S'assurer que l'information donnée aux parents l'est dans un **langage simple et compréhensible par tous**;
- S'adapter au niveau de littératie des parents lorsqu'il y a remise de documents écrits.

4.

Dans les milieux de garde ou communautaires, lors des activités régulières, encourager la participation des parents en leur offrant un moment où ils peuvent observer leur enfant en interaction dans le groupe.



## 2. L'universalisme proportionné

### INTRODUCTION

L'universalisme proportionné (Commission des déterminants sociaux de la santé, 2008; cité dans *The Marmot Review Team*, 2010) est une approche de planification qui permet une intégration de l'approche universelle et ciblée. Cette approche propose d'offrir des interventions à tous, mais en éliminant les barrières d'accès, en plus d'ajuster le soutien (modalité ou intensité) selon les besoins des différents sous-groupes de la population (Human Early Learning Partnership (HELP), 2011). Plusieurs raisons peuvent expliquer l'accès limité aux services.

### APPROCHE DÉTAILS

Le continuum de services concerté en orthophonie communautaire adopte la perspective de l'universalisme proportionné en proposant des mesures universelles et d'autres ajustées selon le besoin des familles et de leurs enfants.

Un accent est également mis pour réduire les barrières d'accès des familles :

- a) issues de milieux défavorisés ou en contexte de vulnérabilité;
- b) vivant en milieu rural ou isolé;
- c) qui n'ont pas le français comme langue maternelle.

Pour la mise en œuvre du continuum de services concerté en orthophonie communautaire, nous recommandons les pratiques suivantes (voir ci-dessous).



Section 1.2.2. *L'intégration des principes d'universalisme proportionné* du Concept d'orthophonie communautaire : cadre théorique et pratique (module 5).

### Références

### 2a. Favoriser la participation des familles issues de milieux défavorisés ou en contexte de vulnérabilité

Afin de favoriser et d'encourager la participation des familles issues de milieux défavorisés ou en contexte de vulnérabilité dans une perspective d'universalisme proportionné, nous **recommandons les pratiques suivantes** :

**1.**

**Favoriser une communication adaptée** aux besoins et à la réalité des parents en appliquant les recommandations répertoriées dans la section 1 sur la mobilisation.

**2.**

**Cibler les organismes ou les associations** du territoire rejoignant ces familles ou travaillant avec elles afin de promouvoir les activités du continuum de services concerté en orthophonie communautaire.

**3.**

**Offrir des conditions facilitantes** pour les familles :

- Rapprocher les services de la population ciblée;
- Moduler les coûts d'inscription et favoriser la gratuité;
- Offrir une halte-garderie pour la fratrie;
- Offrir du transport ou faciliter son organisation;
- Favoriser la flexibilité dans le choix des rendez-vous (plages horaires et lieux).

### 2b. Favoriser l'accès des familles en milieu rural ou isolé

Afin de favoriser l'accès des familles en milieu rural ou isolé dans une perspective d'universalisme proportionné, nous **recommandons les pratiques suivantes** :

**1.**

**Utiliser les infrastructures de proximité** déjà existantes sur le territoire et créer des collaborations avec les partenaires des milieux ruraux ou éloignés afin de faciliter l'accès aux locaux.

**2.**

S'il n'est pas possible de fournir une offre de services de proximité, **considérer des modalités de transports alternatifs** tels que le covoiturage, des billets de courtoisie permettant un transport gratuit, des transports bénévoles ou un partenariat avec les services de transport public.

### 2c. Favoriser et encourager la participation des familles qui n'ont pas le français comme langue maternelle

Afin de favoriser et d'encourager la participation des familles qui n'ont pas le français comme langue maternelle dans une perspective d'universalisme proportionné, nous **recommandons les pratiques suivantes** :

**1.**

**Cibler les organisations ou les associations** du territoire rejoignant ou travaillant avec ces familles et établir une collaboration avec elles afin de promouvoir les activités du continuum de services concerté en orthophonie communautaire.

**2.**

Mettre sur pied une **banque d'interprètes** qui pourront faciliter un premier contact avec les familles, et ce, tout en promouvant la francisation de tous les membres de la famille.

**3.**

**Faciliter l'intégration** des enfants qui n'ont pas le français comme langue maternelle par l'utilisation de bonnes pratiques associées aux enfants en apprentissage du français (pour plus de détails, voir la section 2.5. *Multilinguisme et développement de la communication et du langage* du *Concept d'orthophonie communautaire : cadre théorique et pratique* (module 5).